

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

**Délibération
N°58-2019**

**COMPTE DE GESTION
VELAINE-EN-HAYE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur Alexandre THIERRY, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2018.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2018 du budget communal de Velaine-en-Haye, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°59-2019**

**COMPTE DE GESTION
SEXÉY-LES-BOIS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur Alexandre THIERRY, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2018.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2018 du budget communal de Sexey-les-Bois, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme,

Le Maire

Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 26 Votants : 28</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

**Délibération
N°60-2019**

**COMPTE ADMINISTRATIF
VELAINE-EN-HAYE**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire le Président de séance.

Vu la candidature de Monsieur Pierre BONNIN

Il est procédé à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité,

Pierre BONNIN, à l'unanimité, est désigné en qualité de Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BONNIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Denis PICARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	1 236 410,96 €
	Réalisé :	618 030,72 €
	Reste à réaliser :	168 975,88 €
Recettes	Prévus :	1 236 410,96 €
	Réalisé :	325 238,94 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2 352 831,61 €
	Réalisé :	816 772,80 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	2 352 831,61 €
	Réalisé :	2 503 461,88 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 292 791,78 €
Fonctionnement :	1 686 689,08 €
Résultat global :	1 393 897,30 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 25 Votants : 27</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°61-2019**

**COMPTE ADMINISTRATIF
SEXEY-LES-BOIS**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire le Président de séance.

Vu la candidature de Monsieur Pierre BONNIN,

Il est procédé à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité,

Pierre BONNIN, à l'unanimité, est désigné en qualité de Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BONNIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Xavier RICHARD, Ancien Maire de Sexey-les-Bois, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	215 987,00 €
	Réalisé :	177 183,42 €
	Reste à réaliser :	23 094,38 €

Recettes	Prévus :	215 987,00 €
	Réalisé :	97 608,30 €
	Reste à réaliser :	85 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	196 057,16 €
	Réalisé :	130 535,53 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	196 057,16 €
	Réalisé :	222 193,58 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

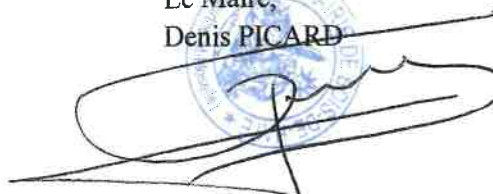
Investissement :	- 79 575,12 €
Fonctionnement :	91 658,05 €
Résultat global :	12 082,93 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus. Denis PICARD et Xavier RICHARD sont sortis au moment du vote.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°62-2019**

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 600 566,59 €
- un excédent reporté de : 1 177 780,54 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 778 347,13 €

- un déficit d'investissement	372 366,90 €
- un déficit des restes à réaliser	107 070,26 €

Soit un besoin de financement de **479 437, 16 €**

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 :	1 778 347,13 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) :	479 437,16 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 298 909,97 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	372 366,90 €

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

Délibération
N°63-2019

**TAUX D'IMPOSITION DES
3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Vu le budget primitif 2019 et la décision en matière de taux de contributions directes,

Vu avec les services fiscaux de Nancy,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2019 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration fiscale des taux d'imposition de 2019) :

☛ VELAINE-EN-HAYE

	Base d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 484 000	7.25 %	180 090
Taxe foncière (Bâti)	3 872 000	5.79 %	224 189
Taxe foncière (Non Bâti)	37 600	18.30 %	6 881
TOTAUX			411 160

☛ SEXEY-LES-BOIS

	Base d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	400 600	8.80 %	35 253
Taxe foncière (Bâti)	234 600	8.80 %	20 645
Taxe foncière (Non Bâti)	18 500	27.57 %	5 100
TOTAUX			60 998

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

Délibération
N°64-2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations et au CCAS pour l'année 2019.

Il est précisé que la commission Association s'est réunie en date du 21 février pour étudier les demandes et proposer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Lotissement du Chauffour	150 €
Association Sportive et Culturelle	2 800 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	2 000 €
Association Famille Rurale	70 000 €
Association Partage Loisirs	400 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	400 €
Anciens Combattants de Gondreville	150 €
Amicale du personnel communal	2 200 €
Une Oasis, Une école	100 €
Foyer Rural Sexey-les-Bois	1 800 €
Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle	150 €
Musée de l'automobile	100 €
Institution Saint-Camille	5 000 €
ADAPEC	500 €
MONTANT TOTAL	85 750 €

CCAS	SUBVENTIONS
CCAS	11 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2019 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Remy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

**Délibération
N°65-2019**

VENTE DU TRACTEUR MASSEY FERGUSSON

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Marcel Mathis, demeurant à SAILLY ACHATTEL (57420) a fait une proposition de reprise pour le tracteur Massey Ferguson 168, enregistré sous le numéro d'inventaire N°V23, pour un montant de 3660 € TTC.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes concernant la cession du tracteur Massey.
- **DIT** que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article 775 « produits de cessions ». Le montant de la vente a été fixé à 3660 €.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

Date de convocation
28.03.2019

Date d'affichage
02.04.2019

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 29

Secrétaire de Séance :
Rémy NOEL

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)

**Délibération
N°66-2019**

**ACCEPTATION DE DONS POUR LA REALISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait retenu, par délibération n° 09/2018 en date du 29 janvier 2018, le projet de réalisation du terrain de football « Aldo PLATINI ».

L'Association Sportive de Velaine-en-Haye souhaite participer financièrement à la réalisation de ce projet en faisant un don d'un montant de 8 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter ce don sans conditions ni charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le don de 8 000 € de l'Association Sportive de Velaine-en-Haye pour la réalisation du terrain de football,
- DE CHARGER le Maire d'établir les titres de recettes au compte 10251 « dons et legs en capital ».

Sous-préfecture
de TOUL

05 AVR. 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

Délibération
N°67-2019

INDEMNITE AU COMPTABLE

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

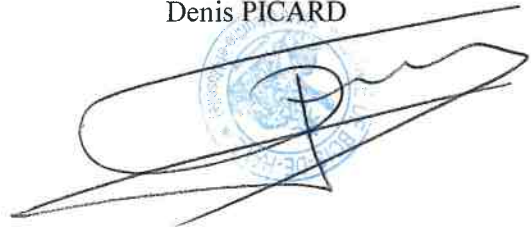
Suite à la création d'une commune nouvelle, l'indemnité du comptable doit être soumise à une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 27 votes POUR et 2 CONTRE décide :

- DE DEMANDER le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 85% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Thierry ALEXANDRE, Receveur municipal.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

Date de convocation
28.03.2019

Date d'affichage
02.04.2019

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 29

Secrétaire de Séance :
Rémy NOEL

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)

**Délibération
N°68-2019**

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 2 698 589.97 € - Recettes : : 2 698 589.97 €

Investissement : Dépenses 2 055 911.16 € - Recettes : 2 055 911.16 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2019.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Remy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

Délibération
N°69-2019

DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DU PROJET DE RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire propose de mettre en place deux radars pédagogiques dans la commune déléguée de Sexey-les-Bois pour limiter les excès de vitesse et de demander une subvention dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police géré par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°85-261 du 22 février 1985 du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation relatif à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière,

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de cadrer le programme de subvention au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police 2019,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire expose :

Le Conseil Départemental opère une répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière. Les communes bénéficiaires sont celles dont le nombre d'habitants est inférieur à 10 000 habitants. Les opérations subventionnables sont les travaux liés à un problème sécuritaire avéré et dont la réalisation présentera un impact direct sur la sécurité.

Le taux de subvention est de 40% sur un montant de travaux maximum de 80 000,00 € H.T. par an.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux suivants pour l'année 2019 :

Objet de l'opération	Coût du projet H.T.	Montant de la subvention demandée	Taux
Mise en place de deux radars pédagogiques dans la commune déléguée de Sexey-les-Bois	4 932 €	1 972.80 €	40 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le projet d'installation de deux radars pédagogiques dans la commune déléguée de Sexey-les-Bois,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention au taux de 40% auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, et ce, dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2019,
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions et les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter toutes autres subventions auprès d'autres partenaires susceptibles de financer cette opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet global de travaux cités ci-avant.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

Délibération
N°70-2019

GESTION DES CEE PAR LE SDE 54

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2020.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'ADHERER à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2020.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

Délibération
N°71-2019

TRANSMISSION DES ACTES - PREFECTURE

Vu la loi n° 2004/809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs soumis au contrôle de la légalité soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.

Considérant que la commune de BOIS DE HAYE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Une convention entre la commune de BOIS DE HAYE et l'Etat devra être signée et comprendre la référence du dispositif homologué qui prévoit notamment :

- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique,
- Les engagements respectifs de la commune de BOIS DE HAYE et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- La possibilité le cas échéant, pour la commune de BOIS DE HAYE, de renoncer à la transmission et les modalités de cette renonciation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Meurthe et Moselle, représentant l'Etat à cet effet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la commune de BOIS DE HAYE et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « tiers de confiance » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

**Délibération
N°72-2019**

DELEGUEE DU SIS FAS

VU les délibérations du 15 octobre 2018 décidant la création d'une commune nouvelle à deux communes entre Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois,

VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Bois de Haye au 1^{er} janvier 2019 et notamment l'article 4,

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors d'une modification de périmètre, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du Syndicat Inter Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :

Elections des délégués titulaires :

Sont élus, à l'unanimité :

- Xavier RICHARD
- Rémy NOEL

Les délégués titulaires sont Xavier RICHARD et Rémy NOEL

Elections des délégués suppléants :

Sont élus, à l'unanimité :

- Genevieve BRINGUIER
- Aurélien PARISSÉ

Les délégués titulaires sont Genevieve BRINGUIER et Aurélien PARISSÉ.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal is partially obscured by the signature.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

Date de convocation
28.03.2019

Date d'affichage
02.04.2019

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 29

Secrétaire de Séance :
Rémy NOEL

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)

**Délibération
N°73-2019**

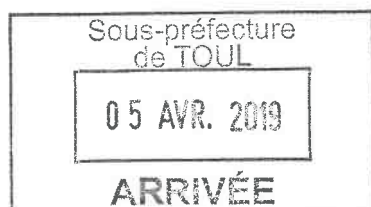
EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant un même période de 12 mois consécutif).

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, échelon 1.

Que les dépenses sont inscrites au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°74-2019**

DECLARATION DE CLOTURE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'article R 421-2 du nouveau code de l'urbanisme exclut les clôtures du champ d'application des déclarations préalables. La réalisation d'une clôture peut donc se faire sans aucune autorisation. Cependant, l'article R421-2 du code de l'urbanisme permet aux communes qui désirent prendre une délibération pour décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de soumettre les clôtures à déclaration préalable conformément à l'article R421-2 du code de l'urbanisme.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

Délibération
N°75-2019

RODP – RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 32,54 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.



Pour copie conforme,

Le Maire,

Denis PICARD

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°76-2019**

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire explique que dans un enjeu de préservation de la faune et de la flore, il est important de revoir l'entretien des espaces verts sur la commune.

Il est important et urgent de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts. En effet, les différents espaces verts de la commune ne nécessitent pas le même entretien : par exemple, certaines parcelles à l'écart des habitations peuvent être tondues qu'une fois par année.

Monsieur le Maire explique que « la gestion différenciée » des espaces verts est une manière de manager les espaces verts plus respectueuse et plus proche de la nature. Cette gestion intègre une véritable approche écologique à la gestion « classique » des espaces verts.

Les objectifs sont :

- De limiter les impacts négatifs sur l'environnement liés à la gestion classique des espaces verts,
- De créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés.

Cela se traduit par différentes actions :

- Diminuer le nombre de tontes sur différentes parcelles : Le long de la rue des 7 lieues derrière Crèchendo, derrière l'abri bus du haut de la Taille Michaud et une partie de l'anneau de bus,
- Réaliser du mulching sur toutes les surfaces le permettant,
- Mettre en place de végétaux adaptés à leur milieu pour limiter l'entretien (arrosage, taille...),
- Stopper l'utilisation de produits phytosanitaires, encore autorisés sur les terrains de football et dans les cimetières,
- Mettre en place des pelouses florales, par exemple sur une partie du cimetière.

Monsieur le Maire précise que le reste des espaces verts sera entretenu comme habituellement (tontes régulières le long des voies de circulation, autour des bâtiments communaux...).

Monsieur le Maire explique qu'en plus de la préservation de la faune et de la flore, cela permettra de dégager du temps au personnel technique pour réaliser d'autres tâches sur la commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE METTRE** en place la gestion diversifiée des espaces verts,
- **DE REALISER** les actions susmentionnées.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

The signature is a large, stylized cursive mark in black ink. Behind it is a blue circular official stamp with some illegible text around the perimeter.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

Date de convocation
28.03.2019

Date d'affichage
02.04.2019

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 29

Secrétaire de Séance :
Rémy NOEL

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)

**Délibération
N°77-2019**

**ENQUETE PUBLIQUE
SOCIETE OJIREL**

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2019 par lequel le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique du 25 mars 2019 au 10 avril 2019, relative à la construction et l'exploitation d'une plate-forme d'entreposage des produits combustibles (papier, carton, bois, polymères) à FONTENOY SUR MOSELLE, ZIA de Gondreville Fontenoy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE sur la construction et l'exploitation d'une plate-forme d'entreposage sur FONTENOY SUR MOSELLE



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	--

**Délibération
N°78-2019**

**ENQUETE PUBLIQUE
SOCIETE EHI France 15**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2019 par lequel le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique du 15 avril 2019 au 15 avril 2019, relative à l'aménagement d'un bâtiment existant en entrepôt logistique destiné à contenir des produits de consommation courante, le volume des cellules de stockage étant de 98 545 m³, à GONDREVILLE, parc Valad, ZAC du Bois du Tambour à la demande de la société EHI France 15.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE sur l'aménagement d'un bâtiment existant en entrepôt logistique situé à GONDREVILLE.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS DE HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} avril 2019

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSE, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

Délibération
N°79-2019

CONVENTION BORNE INCENDIE

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-1563 portant Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 qui officialise le principe de mutualisation des services entre communes et intercommunalités, qu'ils s'agissent de services fonctionnels ou de services opérationnels, hors transferts de compétences,

Attendu que le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Terres Tuloises s'inscrit dans un processus de rationalisation des besoins et des ressources ;

La mutualisation apparaît comme un levier pour :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire et dans l'esprit du projet de territoire,

- Renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes leur rôle d'acteurs de proximité,
- Conforter le couple communes/EPCI au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et du développement de futurs partenariats.

Les Services d'Incendie et de Secours n'assurent plus depuis le 1er janvier 2018 le contrôle des bornes à incendie.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la communauté de communes s'est rapprochée des services du SDIS afin de mesurer l'ensemble des paramètres nécessaires à ces contrôles.

Il en ressort que ce service pourrait être assuré par des agents de la communauté de communes, après formation, étant cependant précisé que celui-ci ne pourra être opérationnel qu'au cours du second trimestre 2018.

Cette prestation sera assurée en régie pour la seule vérification des poteaux incendie des communes tenant compte du matériel et de son amortissement, du temps d'intervention, du coût des trajets et kilomètres parcourus, étant cependant précisé que la CC2T n'assure ni l'entretien ni le suivi des interventions nécessaires sur les réseaux, ce qui implique une coordination impérative avec la commune en cas de régie ou avec le délégataire mandaté par la commune (purge, gestion des écoulements...).

Cette prestation pourra être réalisée pour un prix unitaire de 12 euros par borne incendie contrôlée, y compris le suivi administratif induit. Elle impliquera la signature d'une convention précisant les modalités de ce service entre les parties.

La commune de Bois de Haye dispose de 125 bornes incendie sur son territoire (117 à Velaine-en-Haye et 8 à Sexey-les-Bois).

Attendu que les rapports entre communes, EPCI et autres tiers se règlent par voie de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER le contrôle des 125 bornes à incendie par la Communauté de Communes Terres Toulaises à un tarif unitaire par borne de 12 euros,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Terres Toulaises et tout document en rapport avec ce dossier,
- S'ENGAGER à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

The signature is a stylized, cursive script in black ink. It is written over a circular blue official stamp that contains the text 'Mairie de Bois de Haye' around its perimeter.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} avril 2019**

<p><u>Date de convocation</u> 28.03.2019</p> <p><u>Date d'affichage</u> 02.04.2019</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 30 Présents : 27 Votants : 29</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Rémy NOEL</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois de Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Velaine-en-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND Mme Geneviève BRINGUIER, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, M. Bertrand GERRIET, Mme Karine WACH, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Thierry MARCHAL, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Tonny MERAT, M. Rémy NOEL, M. Pierre OUVRY, M. Aurélien PARISSÉ, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Xavier RICHARD, M. Gérald SABOT, Mme Amélie SAINTOT et Mme Monique THIEBAUT, M. Jean-Jacques THOUVENOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. Guillaume GRANDGIRARD (Procuration à Tonny MERAT), M. Alain MANNEVY, M. Joël FERRY (Procuration à Gérald SABOT)</p>
--	---

**Délibération
N°80-2019**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention proposé à la Communauté de Communes Terres Toulaises ayant pour objet la mise à disposition du personnel communal.

Après que toutes les explications aient été données par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel communal de Bois de Haye à la Communauté de Communes Terres Toulaises,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel, ainsi que tous documents relatifs à cette décision.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



